

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An deux mil dix le onze mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, à 20 heures 45, sous la présidence de Monsieur AUJEAN Bernard, Maire Adjoint

Etaient présents : MM. OLIVRY, LAVAUD, BACK, BONNET, ROUALDES, COUTURIER, RAMOS-LACHEMI, HEURTEBISE, JARDAT formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) : M. OLLIER, ME. VUILET A CILES qui donne procuration à M. OLIVRY, M. KOWALCZYK à M. AUJEAN, ME DALLEE, M. SIKORA

M. LAVAUD a été élu secrétaire.

DATE DE LA CONVOCATION : 01/03/2010
Nombre de conseillers en exercice : 15

DATE D'AFFICHAGE : 16/03/2010
Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

DECLARATION PREALABLE CLOTURE DANS PLU

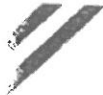
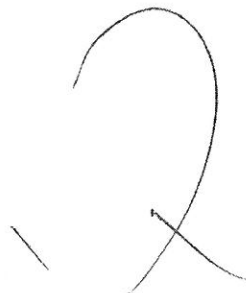
Vu, le Code de l'Urbanisme en ses articles L 421-4 et R421-12,

Considérant qu'en application des articles précités, la commune peut décider de soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures sur tout le territoire (hormis les clôtures agricoles et les édifices publics),
Considérant que la réglementation de l'édification des clôtures sera intégrée dans la modification du Plan Local d'Urbanisation actuellement en cours de modification,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture (hormis les clôtures agricoles et les édifices publics), qui devront respecter les dispositions du PLU en cours de modification.

Le Maire,



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis à la Préfecture le .. 26/03/2010
Publié, affiché ou notifié le .. 02/04/2010



Le Maire,
Le Président

→ N° LE LONG le 27 Mars 2010